

le Bulletin de



Saint-Gence

www.saint-gence.fr

n°2 : juillet 2023



24 juin 2023



Le Moulin de Chevillou

RESTAURANT

87510 Saint-Gence
www.chevillou.com

 @chevillou

05.55.75.86.13



LR Parcs & Jardins

NOUVEAU A SAINT GENCE

Ludovic vous propose ses services pour l'entretien de vos parcs et jardins.

Tonte, débroussaillage, taille de haies, petits élagages, broyages ainsi que l'évacuation de vos déchets verts.

Devis gratuits
 07 83 29 94 07
ltparcsetjardins87@gmail.com

34, rue des Palins
 87510 Saint-Gence



LES MAISONS D'ELLE

Un agent immobilier proche de vous

SOPHIE DOUSSON

4, place Yves Lenfant
 87510 SAINT-GENCE

05.55.70.38.15

lesmaisonsdelle@orange.fr

www.lesmaisonsdelle.com

MERIGOT

POMPES FUNEBRES MARBRIER

Une famille au service des familles



Maisons funéraires

**NIEUL - JAVERDAT - SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE -
 MEZIERES SUR ISSOIRE - ORAROUR SUR GLANE**

Organisation complète des obsèques - Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances - Contrats obsèques - Monuments funéraires - Lavage de caveaux - Gravures - Photos - Articles Funéraires - Fleurs naturelles et artificielles

Couzeix : 05 55 35 87 68

Oradour sur Glane : 05 55 03 19 19

Nieul : 05 55 75 61 46

Mézières sur Issoire : 05 55 68 39 96

Javerdat : 05 55 03 13 25

St-Priest-sous-Aixe : 05 55 03 19 19

7/7 - 24h/24h

05 55 03 19 19

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 5
Séance du Conseil municipal du 16 juin 2023	p 6
Compte rendu des commissions	p 6
- Voirie, Travaux, Urbanisme	p 6
- Vie associative	p 7
- Communication et Animation	p 8
- Affaires scolaires	p 8
- Finances	p 9
Travaux sur la commune	p 11
Délibérations	p 12
Réunion publique à mi-mandat	p 18
Nouveau à Saint-Gence : le Cytal	p 18
Nouvelles des écoles “Les enfants des Lémovices”	p 19
Le cimetière	p 20
Informations	p 22
Commémoration du 8 mai 1945	p 22
Tranquillité vacances	p 23
CRIJ	p 23
Vigilance sécheresse	p 24
Bibliothèque	p 25
Concours de nouvelles et de poèmes 2023/2024	p 26
La Journée multisports “Saint-Gence 2023, avant 2024”	p 28
Les Maisons fleuries	p 30
L’agenda saint-geçois	p 31
Le Forum des associations	p 32
Invitation des nouveaux habitants	p 33
La Boum des ados	p 34
Les associations de Saint-Gence	p 36
Le Gym Club	p 36
Bushido8 87	p 37
Lous Réjauvits	p 38
Pro Artis	p 39
En K’Danse	p 40
ESSAGE, tennis de table	p 41
Les Mil’ Pat’	p 43
Saint-Gence Athlé	p 44
Numéros de téléphone utiles	p 47

Le petit
Salon
COIFFURE MIXTE

DU MARDI AU JEUDI
09H À 12H ET DE 14H À 19H
LE VENDREDI DE 9H À 19H
LE SAMEDI DE 8H À 17H

05 55 08 03 95 ✉
RENDEZVOUS@LEPETITSALON-COIFFURE.FR

📍 4 RUE DES RIVES - 87 510 NIEUL

Suivez-nous

📌 LEPETITSALON-NIEUL
📷 LEPETITSALONNIEUL




*Le Fournil
de Saint-Gence*

Boulangerie Pâtisserie
1 rue de l'Ancienne Ecole 87510 Saint-Gence
Tel 05.55.31.33.45



Créations sur commandes (pièces montées, gâteaux d'anniversaires, gâteau avec photo personnalisée,...)



Rêve et création
reveetcreation87@gmail.com

📷 📌

Création d'objets de décorations pour votre plaisir et vos événements

06 64 95 65 30
8 route des Verdiers
87510 St Gence

Gaëlle EVEILLARD-CAMBON



**CONCEPT
NETTOYAGE**

7 Impasse la Croix des Charriers
87510 Saint-Gence
Téléphone : 06 08 61 97 48



06.06.500.601

Saint-Gence :
MERCREDI midi
JEUDI 16h30-21h30



*Pizza à l'italienne
Pate fine
Fabrication maison
10^{ans} Pizza gratuite
Pizza McLi-Mélo
Desserts*

📌 Jépizz



Olivier **Riffaud**
maçonnerie

neuf et rénovation
aménagement extérieur

▶ 05 55 08 09 82
▶ 06 81 40 02 10
▶ rif.o@wanadoo.fr

▶ 7, passage du Communal - Senon ▶ 87510 Saint-Gence

Le mot du Maire

Depuis le début de ce mandat en mai 2020, ce ne sont que successions de crises : sanitaire avec la Covid, internationale avec la guerre en Ukraine, économique avec la hausse du coût des énergies et maintenant une crise sociale avec la flambée de violences qui a enflammé nombre de villes.

Dans ce contexte, la municipalité fait face, fidèle aux engagements pris lors des élections municipales avec toujours comme boussole l'intérêt général et la bonne gestion des finances communales. Dans cet éditorial, et avant de vous souhaiter de bonnes vacances, je vais évoquer quelques belles réussites !

Tout d'abord, je tiens à saluer la réussite de la journée du 24 juin, « Saint-Gence 2023, avant 2024 » où nous avons tenu à mettre en avant les associations sportives de la commune, en attendant les Jeux Olympiques. Un grand merci aux organisateurs et aux bénévoles des clubs qui ont participé. Et comment ne pas évoquer le magnifique final de cette journée multisports avec un feu d'artifice somptueux tiré sur le stade municipal ? Une première réussie à Saint-Gence !

Les travaux se poursuivent sur le territoire communal, entraînant quelques contraintes pour les habitants et les usagers. Ainsi au village du Theil où les travaux de construction du réseau d'assainissement se poursuivent Rue du Theil, c'est l'enfouissement des réseaux aériens qui a débuté Montée du Theil. Comme convenu, ces travaux se termineront fin 2023. Puis l'éclairage public, les branchements électriques et les raccordements télécommunication (cuivre et fibre optique) se dérouleront au 1^{er} semestre 2024. Que les habitants soient ici remerciés de leur patience !

La déchetterie fait peau neuve et dès la rentrée elle pourra accueillir les usagers avec des dispositifs modernes et mieux adaptés au tri pour que chaque matière puisse être transformée et réutilisée : ferraille, déchets verts, bois, Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), huile de vidange ...

Enfin, les travaux de réalisation du Pôle Enfance Intercommunal, portés par le SIEPEA se poursuivent. Nous aurons l'occasion d'en reparler et d'évoquer le devenir des locaux occupés par le Multi-Accueil et libérés à la rentrée 2024.

Un copieux programme d'animations vous est d'ores et déjà proposé, comme vous pourrez en juger à la lecture des pages de ce bulletin consacrées aux associations et aux informations municipales. Marché gourmand, forum des assos, invitation des nouveaux habitants, journée du patrimoine, réunion publique mi-mandat, « boum des ados », octobre rose ... pour ne citer que les initiatives municipales !

Le 6 octobre, vos élus vous donnent rendez-vous pour une réunion publique où ils pourront tirer un premier bilan de ces 3 années de travail. Vous êtes chaleureusement invités à participer pour nous faire part de vos avis, vos remarques, vos idées, vos critiques ... Nous serons à votre écoute !

En attendant cette rencontre, participez aux manifestations proposées !

Je vous souhaite un excellent été, de bonnes vacances pour ceux qui auront la possibilité d'en prendre avec une pensée particulière pour les saint-geçois qui ne peuvent pas partir.

Cordialement

Serge Roux, Maire

Conseil municipal 16 juin 2023

Présents :

Serge Roux, Véronique Barinotto, Jean-Pierre Floch, Lionel Guillot, Jean-Luc Dufour, Marie-Claire Dupic, Catherine Guilhem, Sylvie Lavallade, Sylvie Refanche, Philippe Cortès, Julien Demontpion, Thierry Lachaise, Joël Laurière.

Excusés :

Cécile Fougeras avec procuration à Jean-Luc Dufour ;
Floriane Cloux avec procuration à Lionel Guillot ;
Mathieu Meyze avec procuration à Serge Roux ;
Marie-Laure Charleux.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril est adopté à l'unanimité.

Commission Voirie Travaux Urbanisme du 03 Juin 2023

TRAVAUX ET VOIRIE

Travaux du Theil

Une première phase de travaux pour créer un réseau d'évacuation des eaux pluviales dans la partie agglomérée du vieux village s'est déroulée en 2022, ainsi que la création du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration du moulin du Theil. Il restera à réaliser, en fin de programme les aménagements de voirie notamment au niveau du vieux village et du carrefour du Theil et la réfection de la chaussée sur la totalité de la voirie impactée par les enfouissements.

Fin du programme d'assainissement : L'entreprise SOTEC va effectuer de la mi-juin à mi-juillet, les travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (3^{ème} lot) sur la partie du réseau qui se terminera au Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Concernant le réseau d'eau-potable, Limoges Métropole a remis à niveau et parfois réaménagé les branchements anciens qui n'étaient pas aux normes. Effacement des réseaux aériens d'électricité et télécoms (cuivre et fibre): l'entreprise SPIE a commencé en mai les tranchées et la pose de fourreaux sur le tronçon situé entre le Plouenty (Promenade de l'étang de Peury) et le carrefour du Theil ainsi que la mise en place des câbles électriques souterrains.

Travaux sur les autres voiries : Compte tenu du calendrier du Theil (travaux voirie facturés sur le budget 2024) et d'une allocation voirie 2023 d'environ 150 000€ nous envisageons cette année la *réfection du lotissement du Camp de César* (voie et trottoirs) en

enrobé à chaud (environ 95 000€), ainsi que la remise à niveau des chaussées du *passage et chemin du Boschauderier* avec pose d'enduits bitumineux (coût estimé 35 000€). L'enveloppe 2023 permettra aussi d'effectuer comme d'habitude d'autres petites interventions d'entretien. En cas de reliquat de budget non mandaté en 2023, un report des crédits sera fait sur 2024.

Etude de faisabilité de cheminements piétons sécurisés : Nous avons demandé, conjointement à Limoges Métropole et au Département, d'examiner la possibilité d'aménagements de sécurisation pour les piétons cheminant le long des voies, notamment pour se rendre aux arrêts de bus scolaires.

Travaux d'entretien courant : Ils seront effectués par le Groupe Géographique dans les secteurs de la Lande, le Chevillou et le Bourg.

Fauchage : la 1^{ère} passe est terminée. Elle consiste à dégager la visibilité en fauchant les bas-côtés et les abords des carrefours.

Travaux d'entretien des bâtiments :

Aménagement de la grange « Dumont » : Le volume intérieur de la grange attenante à la mairie et sa cour ont été réaménagés. Il s'agit pour la cour de la pose d'un portail d'accès par le parking arrière (l'accès par la rue Auguste Renoir est condamné) et de la pose d'un enrobé à froid et pour la grange d'un aménagement du sol (empierrement et dalle béton) avec réaménagement d'un plateau en mezzanine le long du mur du fond et la pose d'un nouveau portail coulissant. La toiture de la grange sera refaite prochainement.

Poursuite de l'aménagement des cours des écoles : La mise en place, sur l'espace école élémentaire de bacs en bois servant de jardinières et de ré-

cupérateurs d'eau de pluie permettra d'initier les jeunes écoliers aux bonnes pratiques et au plaisir du jardinage.

URBANISME

Travaux préparatoires au lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Limoges Métropole (PLUi de LM).

Plusieurs réunions, suivies de deux ateliers collaboratifs auxquels assistaient les maires de LM et/ou leur(s) représentant(s) en charge de l'urbanisme se sont tenues, réunions pilotées par les 4 Vice-Présidents en charge de l'élaboration de PLUi de LM : Emilie Rabeau, maire de Condat, Vincent Léonie président du SIEPAL, Sébastien Larcher maire de Couzeix et Bernard Thalamy, maire d'Aureil. Ces travaux préparatoires ont servi à préciser les enjeux :

- nécessité de rééquilibrage à l'échelle du territoire (transports, zones d'activités), réduire les consommations d'énergies fossiles, adaptation au changement climatique en respectant les orientations du PCAET -plan climat air énergie territorial- ;
- réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles : lois Climat et Résilience ...

Les propositions du comité de pilotage ont été validées par ***l'adoption d'une charte définissant les modalités de collaboration et de co-construction avec les communes membres de Limoges Métropole dans le cadre de l'élaboration*** du PLUi de LM, lors de la conférence intercommunale des maires du 25 mai 2023.

L'arrêté du Président de LM prescrivant l'élaboration du PLUi de LM marquera le lancement officiel du PLUi de LM et ***sera soumis au vote d'une délibération lors du conseil communautaire dans sa séance du 29 juin.***

Cimetières

L'opération du projet de reprise des concessions présumées abandonnées situées dans l'ancien cimetière sections A et B suit son cours, plusieurs personnes se sont présentées en mairie, soit pour confirmer l'abandon et valider la reprise, soit pour souhaiter conserver leur sépulture et l'entretenir ou simplement pour savoir si leur sépulture était concernée par cette opération.

Une mise à jour du règlement des cimetières est en cours, nécessaire pour préciser des critères d'agencement et de dimensions des concessions, ainsi que les

dimensions des monuments funéraires. La préparation du nouveau règlement est en cours. Il sera validé en conseil municipal.

Commission Vie Associative du 5 juin 2023

Réunion annuelle des associations du 10 juin 2023.

les représentants des associations : En K Danse, Saint-Gence Athlé, Bushido 87 karaté, ESSAGE tennis de Table, SGAPE Parents d'élèves, Tonic Séniors randonnées, Pro Artis Danse de Salon, Lémovices en Fête, Racing Limoges judo, A S St-Gence Basket Club, Micro-théâtre et Comité des Fêtes.

Ordre du jour : Concertation préparatoire à l'occupation des locaux mis à disposition par la mairie de septembre 2023 à septembre 2024.

Serge Roux accueille les participants qu'il remercie pour la qualité des services qu'ils procurent aux habitants de Saint-Gence et des alentours et pour l'image de marque d'une commune dynamique qui en émane auprès des populations avoisinantes. Malgré les difficultés économiques du moment, la commune de Saint-Gence soutiendra la jeunesse et maintiendra son aide à l'éducation et aux associations

On passe ensuite à l'examen de l'occupation au cas par cas de chaque lieu mis à disposition au cours de la saison pour les entraînements et les week-ends pour les compétitions ou occasionnellement pour des occupations récréatives ou festives. Il s'agit de la salle supérieure (basket, hand, etc) et de la salle du rez-de-jardin (Dojo) du gymnase, puis des autres locaux : Salle Polyvalente, Salle des associations de l'ancienne mairie et petite salle d'activité (sous le restaurant scolaire) salles de musique, stade de football et athlétisme, city-stade du parc de la mairie.

Les plannings d'occupation hebdomadaire sont validés. Demeurent cependant en suspens des points tels que inversion de rencontres, légers déplacements d'horaires qu'il est prématuré de régler immédiatement car des paramètres tels que le nombre d'équipes engagées et le calendrier des rencontres ne sont pas encore arrêtés par les fédérations. L'ajustement nécessaire se fera en début de saison à la rentrée de septembre.

Le forum des associations se tiendra au gymnase le vendredi 8 septembre à partir de 16 h la préparation des espaces pourra débuter dès 14 heures ; un rappel sera fait aux associations avant la rentrée des classes.

La municipalité rappelle que tout responsable utilisateur du gymnase doit veiller à la clôture de toutes les issues et à l'extinction de l'éclairage lorsqu'il quitte les lieux.

Compte-rendu de la Commission Communication et Animation du 6 juin 2023

Bulletin municipal

La commission décide de consacrer le « coup de projecteur » sur la journée multisports du 24 juin

Manifestations

Point sur les manifestations passées

- Musée : cérémonie en hommage à Guy Lintz et conférence Hélène Mavéraud-Tardiveau le 17 mars ;
- Concert avec les Gosiers enchantés le 25 mars ;
- Théâtre : le 1^{er} avril, la Compagnie « Les gens de la Lune » a présenté la pièce « ELLE EST ENCORE PLUS FOLLE QUE L'ANNEE DERNIERE » ;
- Escape game en avril et mai ;
- Remise prix concours dessin.

Toutes se sont parfaitement déroulées avec un vrai succès pour l'Escape game avec 17 séances et 103 personnes dont 80 adultes et 23 ados à partir de 10 ans qui ont participé avec enthousiasme. Il est envisagé de renouveler l'expérience avec une énigme « clé en main » proposée par la BDHV en 2024 ... il reste à trouver le lieu adéquat !

En ce qui concerne le concours de dessins, devant le peu de participations, c'est le concours de poésie et de nouvelles qui va être renouvelé, avec le même règlement que précédemment, mais avec un thème imposé « DEMAIN ».

Manifestations à venir

- Parcours du cœur : le 17 juin – parcours de 5/6 km en partenariat avec les Mil'Pat et les Tonic Seniors ;
- Journées Européennes de l'Archéologie : musée gratuit le dimanche 18 juin ;
- Fête multisports : le 24 juin – Vin d'honneur à 19h00 ;
- Concours maisons fleuries : le jury visitera les maisons entre le 3 et le 5 juillet ;
- Animation Trame nocturne : le 11 juillet - Cette soirée comportera deux parties :
- diffusion d'un documentaire sur les animaux nocturnes puis déambulation le long du cours

d'eau pour écouter et reconnaître ceux-ci

- lorsque la nuit sera bien noire : soirée « astronomie » -
- Marché : 21 juillet – en partenariat avec le Comité des Fêtes – Groupe de musiciens à la charge de la mairie – Faire appel aux bénévoles !

Manifestations sur second semestre 2023

- Forum des Associations : le vendredi 8 septembre ;
- Cérémonie « Nouveaux habitants » le 9 septembre – les « nouveaux habitants » arrivés sur Saint-Gence depuis 2020 peuvent s'inscrire auprès de la mairie. Cette réception aura lieu au gymnase avec une présentation de la commune et des locaux communaux ;
- Journées du patrimoine : le dimanche 17 septembre, la commission envisage de proposer une après-midi sur l'histoire du village des Monts ;
- « Boum des ados » : la soirée du 20 octobre sera réservée aux 11/14 ans résidant sur la commune (sur inscription) ;
- Octobre rose : en partenariat avec la Maison de Santé – le samedi 21 octobre ;
- Théâtre : le 18 novembre avec les Veyracomédiens ;
- Veillée avec le Conservatoire de Musiques traditionnelles : le 15 décembre.

Commission Affaires scolaires du 14 juin 2023

Conseil d'Ecole Élémentaire du 12/06/2023

Bilan des activités, sorties et projets

- Cycle 2 :
- Ecole et cinéma : le magicien d'Oz
- Sortie Athlétisme à Verneuil sur Vienne
- Course d'orientation à St Pardoux
- CP : médiathèque du Père Castor
- CE2 : permis piéton
- Réalisation d'un spectacle de théâtre avec les CE2 et CM1
- Sortie aux Cars avec une nuitée (fresque, encre végétale, abeilles, sortie nocturne...)
- Cycle piscine pour les CP-CE1
- Cycle Baseball
- Sortie aux grottes de Villard pour les CE1 (atelier peinture ...)
- Travail sur le projet de végétalisation de la cour

de l'école par toutes les classes avec création de jardinières

- Sortie au Planétarium de Rochechouart
- Atelier cuisine avec Jérôme (chef cuisine du restaurant scolaire)
- Animation par les gendarmes dans toutes les classes sur le thème du harcèlement, des violences, des dangers d'internet ...

Cycle 3 :

- Toute l'école a organisé une fête pour le 100eme jour d'école
- Course d'orientation à Saint-Pardoux
- Quelques élèves ont participé à un Bike and Run à St Pardoux (en dehors du temps scolaire)
- Séance de cirque
- « Savoir rouler » puis sortie à Saint-Pardoux
- Athlétisme à Verneuil avec l'USEP
- Invitation aux Championnats de France handi-sport à l'Aquapolis
- Présentation du collègue André Maurois par le principal adjoint
- Sortie à Verneuil pour « En course pour les Jeux »
- Sortie à la Cité des insectes
- Sortie au Musée de la Résistance et visite du four des Casseaux
- Classe de découverte à Saint-Pardoux (activités nautiques, orientation, tir à l'arc...)

La chorale réunissant tous les enfants se tiendra le 06 juillet à 18h30 dans la cour de l'école avec inauguration des jardinières.

Projet végétalisation de la cour d'école

Une deuxième demande va être faite auprès de la DRAC pour organiser un coin lecture sous une pergola végétalisée. Menuisier, céramiste, sérigraphiste interviendront.

Stages de réussite

Des stages de remise à niveau ont été effectués durant les vacances de printemps. Des stages seront proposés durant la dernière semaine d'Août.

Rentrée 2023/2024

Les effectifs prévisionnels font état de 138 élèves répartis en 24 CP, 25 CE1, 28 CE2, 25 CM1 et 36 CM2. Ils seront répartis en 6 classes : CP, CE1, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2.

Il y aura 2 maintiens en CP et 2 maintiens en CE2.

25 élèves partent en 6eme.

4 arrivées et 1 départ sont prévus.

La fermeture d'une classe est maintenant officielle et l'école comptera 6 classes.

La rentrée aura lieu le 04 septembre.

Les enseignants proposent d'augmenter la participation des parents à la coopérative en la passant de 10 à 12 euros. Cette contribution n'est pas obligatoire.

Rappel de quelques chiffres

Comme en témoignent les chiffres des lignes budgétaires consacrées au fonctionnement de nos écoles, la municipalité mène une véritable politique en faveur de l'enfance. Ainsi ce sont environ 140 euros par élève qui sont consacrés au fonctionnement quotidien (fournitures, voyages, sorties, musique ...). En 2022, le coût total par élève (fonctionnement, investissement, restaurant scolaire, garderies, personnels communaux ...) s'élève à environ 1700 euros.

Questionnaire des parents d'élèves

Ce questionnaire réalisé « en ligne » a reçu 39 réponses.

De manière générale, les parents sont « satisfaits », ou « très satisfaits » sur l'ensemble des points évoqués (conditions matérielles, garderie, restaurant scolaire, organisation du temps scolaire, TAP...).

Avec des remarques de remerciements envers les équipes pédagogiques et municipales.

Organisation rentrée scolaire 2023/2024

Ouverture d'une classe à la maternelle (4 classes) et fermeture d'une classe à l'élémentaire (6 classes).

Rythme scolaire : les TAP auront lieu jeudi après midi pour la dernière année du PEDT.

Commission Finances du 12 juin 2023

A- Situation budgétaire au 09 06 23

160 jours se sont écoulés depuis le début de l'année, soit 44 % de l'exercice,

1- Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont de 454.447,32€ soit 26 % du BP.

Le chapitre 70, produits des services et des ventes, s'élève à 63.081,85€ soit 25,61 % du prévisionnel.

Le chapitre 73, impôts et taxes, est de 294.017€ soit 28,84 % de nos prévisions.

Le chapitre 74, dotations et subventions, ne représente que 15,81 % (65.892,67€) du montant estimé. Seule une partie de la dotation forfaitaire a été perçue.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante,

s'établit à 13.891,27€ soit 42,09 %.

Pas d'élément notable sur les recettes.

2- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles représentent 762.211,67€ soit 47 % du BP.

Le chapitre 011, charges à caractère général, sont de 174.556,04€ (39 % BP).

Le coût de l'électricité est malheureusement dans la logique de nos prévisions, et celui du gaz est au déjà au-delà du prévu (hausse du prix et relais de la chaudière bois).

Léger dépassement sur les primes d'assurance en raison de l'achat d'un tracteur tondeuse.

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 433.518,67€ (52 % BP) salaires de juin compris (49 % pour les titulaires et 36 % pour les non titulaires).

Le chapitre 65, autres charge de gestion courante, est de 140.362,12€ (47 % BP).

Le chapitre 66, charges financières, est de 13.774,84€ (51 % BP).

Globalement, pas d'élément marquant.

Dépenses de fonctionnement					
	BP2023		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 011 : Charges à caractère général	446 092,00	27,5%	446 092,00	174 556,04	39%
Total 012 : Charges de personnel	840 050,00	51,8%	840 050,00	433 518,67	52%
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS, SI	299 050,00	18,4%	299 050,00	140 362,12	47%
Total 014 : Reversement AC	6 400,00		6 400,00	0,00	
Total 66 : Charges financières	27 000,00	1,7%	27 000,00	13 774,84	51%
Total 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,0%	0,00	0,00	
Total exercice (réel)	1 618 592,00		1 618 592,00	762 211,67	
Total 042 : amortissements	4 221,41	0,3%	4 221,41	4 221,41	100%
Total 022	10,95	0,0%	10,95		
Total	1 622 824,36		1 622 824,36	766 433,08	47,23%
Total 023 : Virement à section Investissem	383 506,57		383 506,57		
				0,00	0%
Total général	2 006 330,93		2 006 330,93	766 433,08	38%

Recettes de fonctionnement					
	BP2023		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	246 300,00	12,3%	246 300,00	63 081,85	26%
Total 73 : Impôts et taxes	1 019 391,00	50,8%	1 019 391,00	294 017,00	29%
Total 74 : Dotations, subventions	416 664,00	20,8%	416 664,00	65 892,67	16%
Total 75 : Loyers, remboursements LM	33 000,00	1,6%	33 000,00	13 891,27	42%
Total 01 : Remboursements salaires ...	32 000,00	1,6%	32 000,00	17 563,53	55%
Total 76	0,00	0,0%	0,00	0,00	
Total 77 : Produits exceptionnels	901,00	0,0%	901,00	1,00	0%
Total exercice (réel)	1 748 256,00		1 748 256,00	454 447,32	26%
Total 04 : Opérations d'ordre	2 234,98	0,1%	2 234,98	0,00	0%
Total 002 : Excédent reporté	255 839,95		255 839,95	0,00	
Total général	2 006 330,93		2 006 330,93	454 447,32	23%

3- Dépenses d'investissement

Le total se monte à 80.335,18€ soit 10,43 % de nos prévisions.

Le remboursement du capital de nos emprunts est réalisé à 45 %.

Pour l'instant, les investissements les plus conséquents sont l'achat d'une tondeuse autoportée et la réfection de la toiture du lavoir.

4- Recettes d'investissement

Les subventions perçues : 5919,48€ de DETR et 2676€ du CD.

Le total des recettes s'établit à 215.172,27€ soit 28 % du BP, avec l'excédent de fonctionnement.

En résumé, l'exécution budgétaire est conforme aux prévisions notamment sur les dépenses de fonctionnement. Les recettes (F et I) sont majoritairement à venir, ce qui est logique à ce stade de l'année. L'essentiel des projets s'effectuera sur le second semestre.

Ce constat (dépenses de fonctionnement > recettes de fonctionnement) entraîne la nécessité de recon-

Dépenses d'investissement					
	BP2023		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Total 001 : déficit reporté	163 461,99		163 461,99	0,00	0,00%
Total 13	0,00		0,00	0,00	
Total 16 : Remboursement du capital	76 000,00		76 000,00	33 927,67	44,64%
Total 19	0,00		0,00	0,00	
Total 20 : Etudes, concessions, brevets ...	23 000,00		23 000,00	0,00	0,00%
Total 204: Subvention d'équipement	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilisations corporelles	67 000,00		67 000,00	23 126,23	34,52%
Total 23 : Immobilisations en cours	433 552,00		433 552,00	18 079,89	4,17%
Total 040 : Régie & amortissement	2 234,98		2 234,98	0,00	
Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	
Opérations d'ordre ...	5 201,39		5 201,39	5 201,39	100,00%
Total général	770 450,36		770 450,36	80 335,18	10%

Recettes d'investissement					
	BP2023		Budget après DM	réalisé	%réalis.
Excédent reporté	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 10 : FCTVA, TLE	250 453,99		250 453,99	195 653,99	78,12%
Total 13 : Subv Investissements	127 067,00		127 067,00	10 095,48	7,95%
Total 16 : Emprunts	0,00		0,00	0,00	
Total 20 : Etudes	0,00		0,00	0,00	#DIV/0!
Total 21 : Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	
Total 28 : Amortissements	0,00		0,00	0,00	
Total 24 : Produits cessions immo	0,00		0	0,00	
Total 021 : virement section fonctionn.	383 506,57		383 506,57	0,00	0,00%
opérations patrimoniales	4 221,41		4 221,41	4 221,41	
régie	5 201,39		5 201,39	5 201,39	
Total général	770 450,36		770 450,36	215 172,27	28%

duire notre ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200K€.

B- Tarifs garderie et cantine pour 2023/2024

Voir délibération ci-après.

C- Tarifs bâtiments communaux

Voir délibération ci-après.

Travaux sur la commune

Construction du Pôle Enfance Intercommunal



Déchetterie : les travaux se poursuivent, les délais d'achèvement seront tenus (automne 2023).



Délibérations

SUBVENTION 2023 SIEPEA

M. LACHAISE, Vice-Président du SIEPEA n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son adhésion au Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane (S.I.E.P.E.A.), il convient de voter le montant de la contribution communale pour 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de verser le 3^{ème} acompte et le solde de la subvention pour l'année 2023 comme suit :

3^{ème} acompte en juillet 2023, représentant 50% de la contribution 2023 soit 58 455,24 euros

Le solde en septembre 2023, représentant 50% du solde de la contribution 2023 soit 58 455,24 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'adopter le montant de sa participation au S.I.E.P.E.A. pour 2023, à hauteur de 203 057,70 €.

ARTICLE 2 : d'autoriser le versement des deux derniers acomptes de la subvention 2023 au SIEPEA.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente la grille des tarifs pour le service de restauration scolaire pour l'année 2023-2024 avec l'adoption d'un nouveau tarif forfaitaire mensuel.

TARIFS Commune	Tarif Journalier	Forfait Mensuel	Forfait Trimestriel	Tarif Journalier Adulte	Forfait Adulte
Année 2022/2023	3.35€	33.00€	110.00€	6.55€	220.00€
Année 2023/2024	3.40€	33.30€	111.50€	6.65€	223.00€

TARIFS Hors Commune	Tarif Journalier	Forfait Mensuel	Forfait Trimestriel	Tarif Journalier Adulte	Forfait Adulte
Année 2022/2023	3.65€	36.90€	123.00€	7.30€	241.00€
Année 2023/2024	3.70€	37.40€	125.00€	7.40€	244.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la nouvelle tarification du service de restauration scolaire telle qu'elle vient de lui être présentée ;

ARTICLE 2 : de fixer un tarif préférentiel pour les agents municipaux d'un montant de 5,00 €uros par repas ;

ARTICLE 3 : les jours de grève ne sont pas décomptés du forfait ;

ARTICLE 4 : de procéder à la déduction sur la facture suivante à compter de 2 semaines consécutives d'absence sur présentation d'un certificat médical et pour la période de la dite absence ;

ARTICLE 5 : de procéder à un dégrèvement du nombre de jours d'absences dès lors qu'une classe est fermée pour cause COVID-19 ;

ARTICLE 6 : de fournir les repas nécessaires au personnel mis à disposition dans le cadre des ateliers mutualisés dans l'exercice de la compétence voirie pour un tarif de 7.10 € par repas.

ARTICLE 7 : que cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente la grille des tarifs pour le service de garderie périscolaire pour l'année 2023-2024 ;

	Enfants de la Commune			Enfants hors commune		
	Forfait mensuel 1er enfant	Forfait enfant supplémentaire	Tarif journalier	Forfait mensuel 1er enfant	Forfait enfant supplémentaire	Tarif journalier
Année scolaire 2022-2023	29.00€	15.00€	2.95€	32.00€	16.20€	3.20€
Année scolaire 2023-2024	29.50€	15.50€	3.00€	32.50€	16.70€	3.30€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la nouvelle tarification du service de la garderie périscolaire telle qu'elle vient de lui être présentée ;

SALLE REZ-DE-JARDIN

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour les futures locations de la salle Rez-de-jardin du Gymnase à des associations ou des clubs extérieurs à notre commune à compter du 01 juillet 2023 :

Formules	TARIFS 2023
Créneau de 1 h 00	15,00 €
Demi-journée (8h00 à 13h30 ou 13h30 à 19h00)	55,00 €
Journée entière (8h00 à 19h00)	90,00 €
Week-end Court (Samedi à partir de 13h au Dimanche jusqu'à 19h)	120,00 €
Week-end Long (Samedi à partir de 8h au Dimanche jusqu'à 19h)	160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

SALLE DES ASSOCIATIONS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif de location de la "salle des Associations", située dans l'enceinte de la Mairie.

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification annuelle suivante pour les futures locations de la salle des associations à compter du 01 septembre 2023:

225,00 euros dans la limite de 15 fois par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

SALLE POLYVALENTE

Rappel des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2023 :

PERSONNE DE LA COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	140,00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	325,00 euros		
du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	375,00 euros		

PERSONNE HORS COMMUNE			
FORMULES	Tarif Salle Polyvalente	Tarif Couverts	Forfait Matériel Seul
1 soirée en semaine de 18h00 à 9h00 selon disponibilité	210,00 euros	1,20€ par personne	25 €
Week-end (Samedi 9h00 au Lundi 9h00) et Jour Férié	560,00 euros		
du Vendredi 11h00 au Lundi 9h00	640,00 euros		

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que tout matériel perdu ou détérioré sera facturé au prix de sa valeur de remplacement comme suit :

DESIGNATION	REFERENCES	Valeur
Assiette creuse	Rochambeau	3,00 €
Assiette plate 8 1/2	Rochambeau	3,00 €
Assiette dessert	Rochambeau	2,50 €
Tasse (+39 s/tasses)	Rochambeau	1,50 €
Verre apéritif	Chope scotland 22cl	1,50 €
Verre à eau	Napoli 24 cl	1,50 €
Verre à vin	Napoli 18 cl	1,35 €
Verre à digestif	2 cl bord uni	1,50 €
Flûte à champagne	Napoli	1,10 €
Fourchette	Novis	0,90 €
Cuillère à soupe	Novis	0,90 €
Cuillère à café	Novis	0,50 €
Couteau	Novis	1,10 €
Couteau Office	8 cm	5,40 €
Couteau Chef	25 cm	17,55 €
Fusil Mèche Ronde	30 cm	7,90 €
Louche de table	Novis diam. 19	4,00 €
Cuillère à arroser	Inox droite	4,00 €
Ecumoire inox	Diam. 14 cm	15,00 €
Pot à thé	Porcelaine	8,00 €
Pot à café	inox 1litre	10,00 €
Pichet	100 cl	7,00 €
Carafes à vins		7,00 €
Plat ovale	Inox uni 60 cm	12,00 €
Plat ovale	Inox uni 28 cm	10,00 €
Soupière	inox uni 22 cm	10,30 €
Saucière	porcelaine	8,30 €
Saucière	Aladin inox	7,30 €

DE SIGNATION	REFERENCES	Valeur
Essoreuse à salade	10 L	94,50 €
Corbeille à pain	Can. Guy Degrenne	5,50 €
Casserole	Alu. Diam. 14 cm	12,00 €
Casserole	Alu. Diam. 16 cm	15,00 €
Casserole	Alu. Diam. 18 cm	18,00 €
Casserole	Alu. Diam. 20 cm	23,30 €
Faitout	Diam. 32 cm	55,00 €
Faitout	Diam. 36 cm	95,00 €
Faitout	Diam. 40 cm	122,50 €
Faitout	Diam. 45 cm	135,50 €
Marmite Inox	50 L	110,00 €
Couvercle marmite	40 cm	20,75 €
Passoire à gras	Diam. 32 cm	56,30 €
Passe Bouillon Inox	Diam. 20cm	12,90 €
couvercle		10,00 €
bac gastro inox	grand 20,6 l	35,00 €
couvercle bac inox	grand "	18,00 €
bac gastro	moyen	22,00 €
bac gastro	petit	17,00 €
Plaque à rôtir	Type paris 50 x 40	50,35 €
Poêle ronde	Extra forte diam. 32 cm	35,70 €
Poêle ronde	Extra forte diam. 40 cm	47,50 €
Salière	chromé + 7 rouge/noir	1,35 €
Fouet		8,50 €
grande louche		9,50 €
Araignée		8,50 €
Ouvre Boîte	Titan	19,50 €
Planche à découper		19,90 €
Pince anti-microbien	24 cm	6,50 €
Spatule Silicone		5,50 €
Plateau de service		10,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser M. le Maire à facturer le matériel perdu ou détérioré au prix de sa valeur de remplacement.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation exige l'application d'une redevance d'occupation du domaine public à titre commercial pour les exposants présents sur la Place Yves Lenfant lors du marché le mercredi matin.

M. le Maire propose de fixer la redevance annuelle à 35,00€ par exposant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à titre commercial.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil, que pour la fin de l'année scolaire 2022/2023, les enseignants de l'Ecole Élémentaire souhaiteraient faire bénéficier les enfants de voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer une participation à l'USEP à hauteur de 2562,00 € pour l'année scolaire 2022/2023.

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire précise que pour éviter un risque de rupture de paiement, la ligne de trésorerie est un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une insuffisance de disponibilités. Dans la limite d'un plafond fixé conventionnellement, la collectivité peut tirer des fonds lorsqu'elle en émet le besoin et en autant de fois qu'elle le souhaite. Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à consulter des organismes bancaires dans le cadre de l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000,00 euros avec les établissements bancaires.

EVOLUTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LIMOGES METROPOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par délibération en date du 2 mars 2023, Limoges Métropole a proposé aux communes une évolution des conventions de mise à disposition de services entre Limoges Métropole et les communes membres concernées.

Les conditions de l'exercice de la compétence voirie par Limoges Métropole ont été définies par la délibération de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole n°1 en date du 16 décembre 2005, portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie.

Cette délibération fixait, entre autres modalités, le cadre des conventions de mise à disposition de services (personnels et matériels) des communes membres vers l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il apparaît, après quinze ans d'exercice de la compétence, qu'il convient de traduire et d'encadrer certaines évolutions dans l'exercice de la compétence et dans les relations entre Limoges Métropole et les communes membres.

Les conventions bipartites actuellement en vigueur fixent de la façon suivante les modalités de remboursement par Limoges Métropole des charges afférentes aux mises à disposition (personnel, charges courantes) effectuées par les communes membres :

- établissement semestriel d'un état justificatif établi par la commune récapitulant les moyens en personnel et en charges courantes utilisés par les services municipaux pour l'exercice de la compétence voirie, remboursements par Limoges Métropole à la commune, par le versement d'avances mensuelles correspondant à 1/12^{ème} des dépenses constatées l'année précédente,
- régularisation semestrielle opérée lors de la présentation des états justificatifs, pour tenir compte des dépenses réellement engagées par la commune.

Dans les faits, l'application de ces modalités s'avère particulièrement difficile à respecter, de par les difficultés liées au recueil des données des communes, et au rythme des avances mensuelles.

Il est ainsi proposé d'adopter de nouvelles conventions bipartites de mise à disposition de service compte tenu notamment des évolutions juridiques et opérationnelles depuis le passage de Limoges Métropole en communauté urbaine, en aménageant notamment l'article 6.1 des dites conventions, pour proposer les modalités de remboursement suivantes :

Charges de personnel :

- versement d'avances calculées par rapport au nombre d'Equivalents temps plein (ETP) mis à disposition par la commune. Ce versement d'avances s'établit deux fois par an : 35% en janvier et 35% en juillet., janvier et février de l'année N+1 : la commune fournit l'état récapitulatif des dépenses de personnel effectivement engagées au cours de l'année N, mars N+1 : régularisation des charges : émission par Limoges Métropole d'un mandat complémentaire ou d'un titre de recette,
- En cas de retard dans la fourniture de l'état récapitulatif annuel (fourniture entre mars et fin septembre N+1), la régularisation interviendra au mois d'octobre,
- Les états récapitulatifs transmis après le 1^{er} octobre de l'année N+1 ne seront pas pris en compte et ne donneront pas lieu à une régularisation des charges.

Charges courantes :

- fin du système d'avances,
- remboursement semestriel sur la base d'un état récapitulatif qui devra parvenir dans le mois suivant la fin du semestre auquel il se réfère,
- les états récapitulatifs transmis après le 1^{er} octobre de l'année N+1 ne seront pas pris en compte et ne donneront

pas lieu à une régularisation des charges.

Ce nouveau système aurait pour effet de garantir des versements plus réguliers aux communes, de simplifier le traitement des dossiers de remboursement, et au final, de garantir pour toutes les parties une meilleure visibilité financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le principe de modification du régime actuel des modalités de remboursements aux communes des frais liés à la mise à disposition des services communaux dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie par Limoges Métropole, tel que détaillé ci-dessus,

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la future convention de mise à disposition de personnel et de charges courantes entre Limoges Métropole et la commune de Saint-Gence, ainsi que tous documents nécessaires à leur bonne application.

PRODUITS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

L'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, vient préciser que la commune peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions dans le cimetière.

Monsieur le Maire propose de procéder à la répartition suivante :

- 2/3 des produits des concessions du cimetière sont affectés au budget de la commune, et 1/3 au budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la répartition telle qu'elle vient de lui être présentée.



Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens se poursuivent au village du Theil



NOUVEAU à SAINT-GENCE



Nous sommes ravis de vous communiquer que le Bar/Tabac « Sab'Istrot » a été racheté par Mme Tatiana Rampoux.

Après des années passées à nos côtés, Mme Sabine Blanchet quittera ses fonctions en août prochain.

Mme Tatiana Rampoux aura le plaisir de vous accueillir au

« **CYTAL** ».

Bien cordialement, en espérant vous voir nombreux !

Des nouvelles des enfants des Lémovices

Le vendredi 2 juin, les CP ont visité la médiathèque du Père Castor à Meuzac : découverte d'albums sur le thème du voyage, jeux et activités autour des abeilles et défis nature !



Le vendredi 30 juin, les CP et les CM2 ont assisté à la journée mondiale des astéroïdes à Rochechouart. Ils ont pu rencontrer des passionnés passionnants !

Sortie des CE1 à la grotte de Villars le 16 juin.



Classe de découverte aux Cars les 29 et 30 juin pour les CP/CE1 et les CE2: Animations autour de la nature et autour de l'art : Super séjour!!



Remise de cadeaux par Monsieur le Maire aux CM2 le 6 juillet.



Classe découverte des CE2-CM1 et des CM1 à Saint-Pardoux du 28 au 30 juin.



Chorale de toute l'école élémentaire le jeudi 6 juillet au gymnase.



Toute l'équipe enseignante remercie la municipalité, les parents et la SGAPE pour leur soutien financier qui permet de réaliser tous ces beaux projets.

**NOTICE D'INFORMATION DU PUBLIC : SEPULTURES A L'ETAT D'ABANDON, SITUEES DANS LE VIEUX
CIMETIERE, SECTIONS A et B**

Dans le cadre normal de la gestion des cimetières, la municipalité de Saint-Gence a procédé à un recensement et à un inventaire des sépultures situées dans l'ancien cimetière de la commune de Saint-Gence, sections A et B.

A l'issue de cet inventaire, l'observation d'un défaut d'entretien augurant d'un abandon plausible, a été constatée pour un grand nombre de sépultures, lors de la visite effectuée par la commission communale, le 6 mars 2023. Il s'agit de sépultures établies dans le vieux cimetière, antérieures à 1887 sans acte de concession ; ou de sépultures postérieures à 1887, possédant un acte de concession perpétuelle, actes pour la plupart datés antérieurement à 1950.

Le Procès-Verbal dressant la liste des sépultures présumées en état d'abandon et les plans permettant de les localiser sont affichés conjointement à la présente notice d'information et une affichette a été apposée sur les sépultures concernées.

Les concessionnaires concernées ou leurs ayants-droits, sont invités à se présenter à la Mairie, pour y consulter le dossier des **Sépultures Présumées Abandonnées** (S.P.A.) comprenant : le procès-verbal de la commission, le registre des SPA avec concession perpétuelle, le registre des SPA avec acte de notoriété, le registre photographique des SPA et les plans permettant de localiser les SPA.

La Loi 2022-11 du 21 février 2022 stipule qu'au-delà d'un délai d'un an, compté à partir du jour de la première visite de constatation de l'état d'abandon, si le concessionnaire ou ses ayants-droits ne se sont pas manifestés pour conserver leur concession, et si le constat d'abandon est confirmé par une deuxième visite, le Maire a la faculté de saisir le Conseil municipal qui sera appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Les concessionnaires ou ayants-droits doivent donc préciser s'ils souhaitent ou non pérenniser leur sépulture. Toute personne souhaitant obtenir une information complémentaire sur la procédure en cours peut s'adresser au secrétariat de mairie de Saint-Gence.

Procès-verbal de premier constat de l'état d'abandon de concessions situées dans le cimetière

L'an deux mille vingt trois, le 6 mars, Nous Serge Roux, Maire de la commune de Saint-Gence

-Vu la loi 2022-17 du 21 février 2022 qui mentionne une visite obligatoire et la rédaction d'un procès-verbal à la suite ;

-Vu l'article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les modalités de la publication à effectuer régulièrement, en respectant la procédure définie par les articles R2223-14, R2223-15 et R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu l'article L 2223-18 et le décret en Conseil d'Etat qui fixe les conditions dans lesquelles le procès-verbal est dressé ;

nous sommes rendus au vieux cimetière de la commune de Saint-Gence, en présence de Jean-Pierre Floc'h et Véronique Barinotto, adjoints, de Catherine Guilhem et Sylvie Refanche, conseillères municipales, pour effectuer la première visite réglementaire et pour y constater l'état d'abandon par défaut d'entretien des concessions désignées ci-dessous*, sur lesquelles nous avons apposé un écriteau stipulant qu'une procédure de reprise est en cours et qu'il faut s'adresser en mairie pour tous renseignements.

Sépultures possédant un acte de concession perpétuelle enregistré :

Section A : A15 /004 - A21/189 - A22/45 - A23/18 - A29/122bis - A30/40 - A31/154 A32/143A33/007 - A35/109- A36/79- A46/109 .

Section B : B9/122- B10/30 et 31bis - B17/38 - B18/127 - B22/180 - B25/48 - B26/106 -B28/14 et 15 -

B30/169 - B35/002 - B41/107 et 270 - B42/31 et 31bis - B44/13 et 16 - B52/001

Sépultures sans acte de concession pour lesquelles a été établi un acte notoriété :

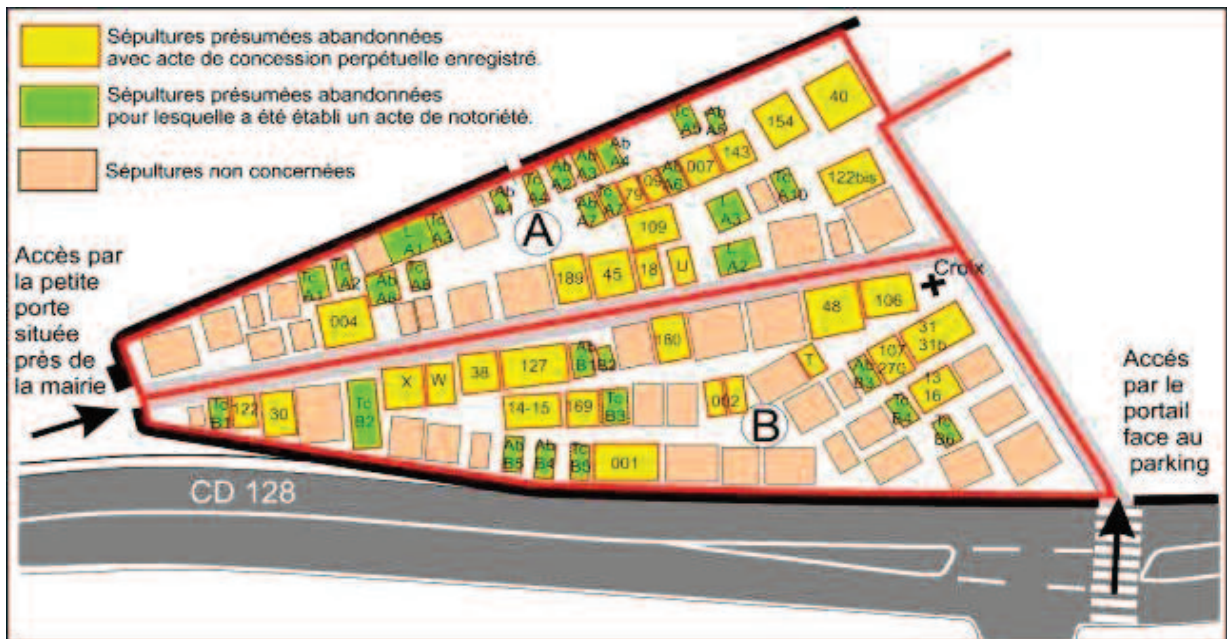
Section A : A24/U - A6/TcA1 - A7/TcA2 - A10/TcA3 - A20/TcA8 - A37/TcA7 - A39/TcA4 - A43/TcA5 - A49/TcA10 - A9/LA1 - A25/LA2 - A47/LA3 - A12/AbA1 - A19/AbA8 - A34/AbA6 - A38/AbA7 - A40/AbA2 - A41/AbA3 - A42/AbA4 - A44/AbA5.

Section B : B15/X - B16/W - B37/T - B8/TcB1 - B12/TcB2 - B31/TcB3 - B45/TcB4 - B53/TcB5 - B64/TcB6 - B19/AbB1 - B20/AbB2 - B40/AbB3 - B54/AbB4 - B55/AbB5

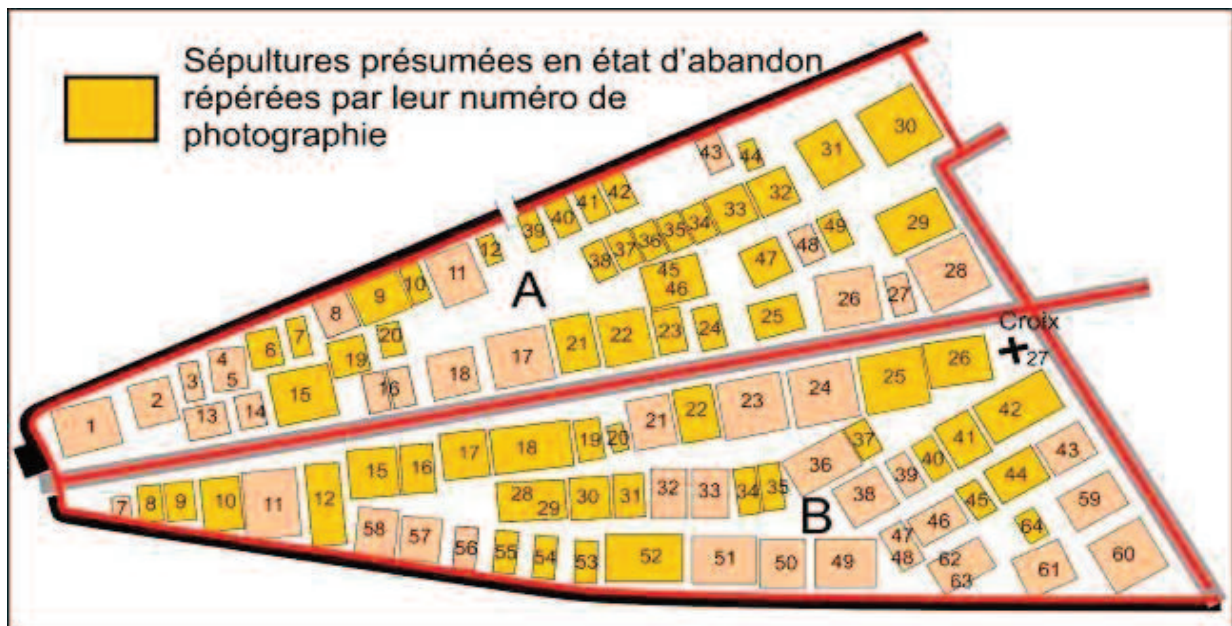
Fait à Saint-Gence le 6 mars 2023

(*) Sépulture repérées en associant le numéro de leur photographie et la référence de leur acte de concession ou de notoriété. Exemple : A15/004 = section A photo 15 / concession perpétuelle 004

PLANS DE REPERAGE DES CONCESSIONS



Sépultures repérées en référence à leur acte de concession ou leur acte de notoriété.



Sépultures repérées en référence au numéro de leur photographie.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Commémoration du 8 mai 1945 à l'appel de la municipalité et en présence de nombreux élus et des membres du Comité local FNCA.



Message du Maire, Serge Roux : En mai 1944 et début juin 1944, des unités de la « Das Reich » « terrorisent les populations des départements du grand Sud-Ouest : Ariège, Lot, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Dordogne, Corrèze ... Au cours de ces opérations, elles fusillent ou déportent des résistants et des otages, assassinent de nombreux civils, hommes femmes et enfants et incendient des habitations voire des villages entiers.

Le massacre d'Oradour-sur-Glane (643 victimes) a lieu le 10 juin 1944, par un détachement de la division blindée SS « Das Reich ». Il s'agit du plus grand massacre de civils commis en France par les armées allemandes. Ces événements ont marqué profondément les consciences ; leurs conséquences judiciaires suscitérent une vive polémique, notamment à la suite de l'amnistie accordée aux Alsaciens qui avaient participé à ce crime.

En effet, le procès des soldats identifiés a lieu à Bordeaux en 1953. Le verdict est prononcé dans la nuit du 12 février 1953 : parmi les accusés allemands, un sergent est condamné à mort, les autres accusés sont condamnés à des peines variant de dix à douze ans de travaux forcés ; les Alsaciens écopent de cinq à douze ans de travaux forcés ou de prison. Le tribunal prononce également quarante-deux condamnations à mort par contumace contre des accusés allemands absents au procès. Le verdict déclenche un tollé d'indignation en Alsace..

Le 19 février 1953, soit une semaine après le verdict, une loi d'amnistie est adoptée par l'Assemblée Nationale par 319 voix pour, 211 contre, et 83 abstentions.

Le 21 à l'aube, les treize alsaciens "Malgré nous" sont libérés et rejoignent leur famille en Alsace dans l'après-midi. Les cinq Allemands voient leur peine réduite et sont libérés quelques mois plus tard. Les deux peines capitales sont commuées en réclusion perpétuelle en septembre 1954. Aucun condamné par contumace n'est inquiété.

Cette loi d'amnistie conduit à une véritable révolte à Oradour et dans le Limousin : anciens résistants et élus locaux rendent aux autorités la croix de la Légion d'honneur et la croix de guerre décernées à la commune ainsi que la plaque en bronze donnée au nom de la République par le général de Gaulle.

La population s'estime trahie, sacrifiée au nom de ce que certains appellent la nécessaire cohésion nationale.

Depuis le temps a fait son œuvre et beaucoup ont travaillé à la réconciliation avec l'Allemagne.

Robert HEBRAS faisait partie des quelques survivants du massacre. Après le décès de Jean-Marcel Darthout le 4 octobre 2016, il était le seul survivant.

Toute sa vie, il s'engage pour la réconciliation. Malgré son âge, il entreprend des visites guidées dans les ruines du village martyr, ouvert à des interviews, à des projets de vidéo, particulièrement pour la jeunesse.

Il meurt à l'âge de 97 ans le 11 février 2023 à l'hôpital de Saint-Junien et un hommage national lui est rendu le 17 février 2023.

Je vous demande d'associer la mémoire de toutes les victimes à un moment de recueillement.

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez **bientôt en vacances** ? Afin d'**éviter les cambriolages**, vous pouvez vous inscrire à l'**opération tranquillité vacances**. Les services de **police** ou de **gendarmerie** se chargent alors de **surveiller votre logement**. Des **patrouilles** sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

Gendarmerie de Nieul – 24 rue des Vignes : horaires d'ouverture le samedi de 8h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 19h00 – Tel. 05 55 75 80 07

Info CRIJ :

Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine a **déménagé** dans des locaux provisoires, en attendant d'intégrer le tiers-lieu Bâtiment 25 à Limoges (Ancienne caserne Marceau) en février 2024. Pendant cette période transitoire, **l'équipe** d'Info Jeunes Limoges a ses **bureaux à la Préfecture** de la Haute-Vienne.

L'**accueil des publics jeunes** se déroule dans les nouveaux locaux de l'**ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité) situé 31 avenue Baudin**, porté par la Mission locale de l'agglomération de Limoges.

L'**accueil IJ est ouvert sur le flux (sans RDV) du lundi au vendredi de 14h à 17h30** (pas d'interruption pendant l'été).

Il est aussi possible pour les publics :

- de prendre un rendez-vous pour un accompagnement personnalisé : <https://www.infojeunes-na.fr/articles/je-prends-rendez-vous>
- d'appeler sur la plateforme téléphonique : 05 55 100 800
- de faire une demande par mail limoges@crijna.fr
- de nous suivre ou de nous contacter sur [Instagram Info Jeunes Limoges](#)

Retrouvez toutes **les infos, offres de jobs et actus** sur :

- [infojeunes-na.fr](https://www.infojeunes-na.fr)

- [Somobilité.fr](https://www.somobilité.fr)
- [Serveur Discord](#)
- [Instagram Info Jeunes Limoges](#)

Déclaration des biens immobiliers : la date limite est décalée au 31 juillet

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier ? La date limite pour effectuer votre déclaration, initialement prévue le 30 juin, vient d'être **reportée au 31 juillet**. Vous avez l'obligation, pour la première fois cette année, de déclarer le statut d'occupation de ce bien. Cette démarche est distincte de la déclaration de revenus. *Service-Public.fr* vous rappelle toutes les informations utiles.

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

*Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

*Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

*Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

*Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.



Sécheresse - Vigilance en Haute-Vienne La pluviométrie du printemps est déficitaire par rapport aux normales et fait suite à un hiver très déficitaire. Avec les températures élevées des derniers jours, le débit de certains cours d'eau baisse rapidement.

Dans ces conditions, la préfète de la Haute-Vienne a décidé de placer l'ensemble du département en état de vigilance sécheresse (les bassins Gartempe, Vienne, Dordogne et Charente du département de la Haute-Vienne). Tous les usagers de l'eau, tant prélevée dans le milieu naturel que sur le réseau d'eau potable, sont appelés faire preuve de civisme et d'éco-responsabilité en modérant leur consommation pour maintenir des conditions minimales en termes d'alimentation en eau potable et de vie dans les milieux aquatiques.

Chaque geste compte. Préservons nos ressources.
www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester Informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie



feux-foret.gouv.fr



BIBLIOTHEQUE DE SAINT GENCE

RETOUR EN IMAGES SUR LE DÉBUT D'ANNÉE À LA BIBLI...

HEURE DU CONTE POUR LES TOUT-PETITS



De belles histoires racontées par nos amies de la crèche tous les mois pour les tous petits

PARENTHÈSE ANGLAISE



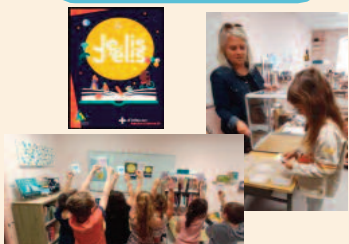
Des histoires en anglais, des jeux...et un petit tea time

ESCAPE GAME



Des énigmes, un décor, un trésor...
17 séances de jeu
103 joueurs motivés

PRIX LITTÉRATURE JEUNESSE



Les élèves de CP et CP/CE1 ont participé au prix départemental de littérature jeunesse "JE LIS J'ELIS"

ESPACE LECTURE



Pour la belle saison, un espace lecture "Ma bibli à l'ombre des tilleuls"

HEURE DU CONTE



Vive les vacances !
Des histoires, du land art, un goûter...pour fêter l'été

Bel été et bonnes lectures !!!



BIBLIOTHÈQUE, HORAIRES D'ÉTÉ



JUILLET

MERCREDI 9H30/13H 14H30/17H30
SAMEDI 9H/12H

FERMETURE LE SAMEDI 15 JUILLET

AOÛT

MERCREDI 9H30/13H 14H30/17H30

Bibliothèque de saint gence



"Ma Bibli sous les tilleuls"

Mercredi 9h30.13h / 14h30.17h30
Samedi 9h/12h



REGLEMENT : CONCOURS DE NOUVELLES ET DE POEMES2023/2024

Article 1 : La Municipalité de Saint-Gence organise un concours de nouvelles et de poèmes. Le jury du concours est composé des élus de la Commission Communication et Animation et d'élus volontaires du Conseil municipal.

Article 2 : Le concours est gratuit et ouvert à tous à partir de l'âge de 6 ans. Deux catégories d'âge sont proposées : moins de quinze ans et plus de quinze ans. Une autorisation parentale est demandée pour tous les participant-e-s mineur-e-s.

Chaque participant-e ne peut envoyer qu'une seule production dans chaque catégorie, nouvelles et poèmes.

La participation est interdite aux membres du jury et élu-e-s.

Article 3 : Les participants au concours devront rédiger une nouvelle inédite sur le thème

« DEMAIN ».

Pour la participation dans la catégorie Nouvelles.

La nouvelle se définit comme un genre littéraire se caractérisant par sa brièveté, sa concision (toute description ou action devant tendre vers une chute), son nombre restreint de personnages et une fin surprenante.

Les textes ne devront pas dépasser 20 pages A4 (soit 10 feuilles). Ils doivent être dactylographiés en police Calibri ou Arial, taille 12, interligne 1,5, marges normales (2,5cm).

Pour la participation dans la catégorie Poèmes.

Les textes devront comporter un titre et ne pas être signés.

Le nom du participant ne doit en aucun cas apparaître dans le texte de la nouvelle ou du poème, afin de préserver l'anonymat du concours. Pour permettre l'identification finale de l'auteur du texte, le titre de la nouvelle ou du poème sera reporté sur une feuille séparée reprenant le nom, le prénom, l'âge, la date de naissance, les adresses mail et postale, ainsi que le numéro de téléphone, du participant.

Tous les textes seront à envoyer sous format numérique par courriel à l'adresse suivante :

comsaintgence@gmail.com

Le nom du fichier envoyé doit être le titre du texte, tel qu'imaginé par l'auteur-e.

Les participant-e-s devront aussi fournir une autorisation de publication de la nouvelle ou du poème dans le mail accompagnant l'envoi du texte : « Je soussigné-e, Nom, Prénom, autorise la Municipalité de Saint-Gence à publier, à reproduire et à diffuser la nouvelle ci-jointe dont je suis l'auteur-e »

Article 4 : Les trois meilleures productions "Nouvelles" et "Poèmes" par catégorie d'âge seront primées. Quelques copies des ouvrages pourront être mises à disposition du public dans la Bibliothèque de Saint-Gence.

Article 5 : Chaque candidat-e garantit qu'il/elle en est l'auteur (texte qui ne doit être ni copié, ni plagié) et qu'il s'agit d'une oeuvre originale, libre de droits, non publiée ou en cours de publication, et non postée sur un blog ou un réseau social.

Le texte ne doit porter atteinte à aucune personne morale ou physique. Il ne doit comporter aucun caractère racial, sexiste ou discriminatoire.

Article 6 : Le fait de participer au concours implique pour chaque participant-e l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier les textes dans un recueil, sur les sites Internet et autres plateformes numériques de la Commune de Saint-Gence

Article 7 : La date limite d'envoi des textes est fixée au 31 janvier 2024.

Les lauréat-e-s seront prévenu-e-s par téléphone ou par courriel.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 8 : La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

CONCOURS DE NOUVELLES ET DE POESIES

2023-2024

OUVERT
JUSQU'AU

31 janvier 2024

thème :
"DEMAIN"

A vos plumes !

Thèmes et règlement disponibles sur
www.saint-gence.fr
ou sur demande à
comsaintgence@gmail.com



Saint-Gence 2023, avant 2024

C'était samedi 24 juin, de 10h à 23h30 ... une belle journée multisports qui s'est terminée en apothéose avec une randonnée nocturne et un superbe feu d'artifice !



**Un grand merci aux associations
communales :**

StGence Basket Club, En K'Danse, Verneuil-
StGence Handball Club, ESSAGE, Bushido87,
Ecole de Foot de la Glane, StGence Athlé,
Tonic Seniors, La Chène, Mil'Pat', POL Base
Ball, Pro Artis, ArchéoLEF





Résultats du Concours Communal de Fleurissement 2023

Le jury municipal composé des élues Marie-Claire DUPIC, Catherine GUILHEM, Sylvie LAVALLADE et de Denis TRAVERS employé municipal, a procédé à la visite des parcs et jardins de la commune.

A cette occasion, la municipalité remercie les personnes qui contribuent à agrémenter et embellir « le Bourg » et les villages » avec des superbes fleurs et des jardins soigneusement entretenus.

Le palmarès ci-dessous atteste de cette importante participation et de la qualité des réalisations.

Au cours d'une manifestation conviviale, qui se tiendra ultérieurement (date à déterminer) dans la salle du Conseil, la municipalité récompensera l'ensemble des participants.

1^{ère} catégorie : maison avec jardin

Mme et M. REY Jean-Jacques Monsieur SAUDRAY Jean-Yves Monsieur DUCOTE Jean-François Madame FRAISSEIX Patricia Mme et M. ALPHONSOUT Madame VINCENT Christiane Monsieur DELAVIE Gilbert Monsieur PHILIPPON Mickaël Mme et M. PIVETEAU Mme et M. DUROUX Claude Mme et M. GROSPAS Jean Mme et M. GOURSAUD Rémy Madame DURAND Madame SCULFORT Bernadette	2, sentier des Charriers 6, chemin des Monts 6, rue Auguste Renoir 10, rue Maryse Bastié 4, rue Anatole France 2, rue Anatole France 5, allée des Fonts Neuves 5, rue des Lémovices 15, rue des Druides 2, rue Maryse Bastié 11, rue Frédéric Mistral 8 rue de la Châtre 8 rue Auguste Renoir 2 rue des Lémovices	1 er
---	---	-------------

2^{ème} catégorie : décor floral installé sur la voie publique

Madame CLAUDAUD Joëlle Mme et M. ROCHER	35, route du Rabaud - Senon 27 route des Charriers	1er
---	--	------------

3^{ème} catégorie : balcon terrasse

Monsieur VIGNAUD Louis Madame LAVAUZELLE Elysée	20, route d'Oradour - Senon 34 route de la Châtre	1er
---	---	------------

7^{ème} catégorie : parcs fleuris

Monsieur PESSONNEAUX Clément Madame JACQUEMENT Christiane Mme et M. MENET Guy	15, route de la Celle 5, route de Vauzelle 17, rue de la Croix des Charriers	1er
--	---	------------



AGENDA

DATES	EVENEMENTS	LIEUX
21 juillet	Marché gourmand animé par le groupe Zenow Comité des fêtes et Municipalité à partir de 18h00	Parc derrière la mairie
27 août	Spectacle « Alors docteur ! » par LOUS REJAUVITS A partir de 15h00	Salle polyvalente
1 ^{er} septembre	DON DU SANG de 15h00 à 19h00 ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG	Salle polyvalente
8 septembre	FORUM DES ASSOCIATIONS à partir de 16h00	Gymnase
9 septembre	Rencontre avec les nouveaux habitants à partir de 10h00	Gymnase
16 septembre	Découverte de l'histoire des Monts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine à partir de 17h00	Rendez-vous devant la grange dimière du village des Monts
17 septembre	Randonnée gourmande par les MIL'PAT et TONIC SENIORS	Départ à 8h45 de la salle polyvalente de St Gence
22/23/24 septembre	Swing Festival-Lindy Hop par l'association Lindylim	Salle polyvalente, gymnase, salle rez- de-jardin
6 octobre	Bilan « mi-mandat » réunion publique avec les élus municipaux	Salle polyvalente à 20h00
14 octobre	LOTO par Lous Rejauvits	Salle polyvalente
20 octobre	BOUM DES ADOS à partir de 19h30 par la Municipalité	Salle polyvalente
21 octobre	OCTOBRE ROSE par la Municipalité et La Maison de Santé	Salle polyvalente

Toutes les précisions sur les manifestations des associations dans les pages qui leur sont dédiées.

Certains évènements étant quelque peu lointains : toutes les précisions seront données sur
l'application gratuite PANNEAU POCKET !



Vendredi
8 septembre
à partir de 16h00

FORUM DES ASSOCIATIONS 2023

*Les associations vous attendent
pour vous présenter leurs activités !*

gymnase Le Lemovix

**A LA
RENCONTRE
DES
NOUVEAUX
HABITANTS
DE
SAINT GENCE**



**La Municipalité invite les
nouveaux habitants installés
sur la commune depuis 2020 à
découvrir**

SAINT-GENCE

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

10H00 au gymnase

**Après la présentation des
atouts de la commune, un
moment convivial sera offert**

**Vous êtes installés sur St Gence depuis 2020 ?
Inscrivez-vous auprès du secrétariat de Mairie 05 55 75 86 05
pour participer à cette rencontre**



TU AS ENTRE 11 ET 14 ANS ...
TU HABITES ST GENCE ...

NOUS TE PROPOSONS

« LA BOUM DES ADOS »

VENDREDI 20 OCTOBRE - DE 19H30 A 23H30

SALLE POLYVALENTE

PIZZAS ET MUSIQUE AU PROGRAMME

PARTICIPATION SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE

via

comsaintgence@gmail.com ou auprès du secrétariat de mairie

05 55 75 86 05

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LÉMOVIC GUY LINTZ à Saint-Gence

Horaires printemps-été 2023 (valables jusqu'au 31 août)

Jeudi : 14h00-18h00

**Dimanche 10h00-12h00 et 14h00-18h00
et Mardi 14h00-18h00 (vacances scolaires)**

Groupes, écoles ...

Prenez contact (possibilité de visite sur rv en
dehors des créneaux indiqués) :
05 19 09 00 92
musee.saintgence@gmail.com

Tarif

**2€ pour les plus de 18 ans ;
Gratuit pour les moins de 18
ans, étudiants et chômeurs
(sur présentation des
justificatifs)
Groupe : 1,50 € par personne
(à partir de 10 personnes)**



Tél 05 19 09 00 92

musee.saintgence@gmail.com

Plus d'infos sur :
<https://www.saint-gence.fr>
facebook-Mairie-Saint-Gence

Mairie : 05 55 75 86 05



N'oubliez pas ... le musée archéologique Guy LINTZ vous attend avec ses horaires d'été !
Et toujours le superbe circuit Terra Aventura "Tous en Celtes ..."

Du nouveau dans l'actu !
Venez par ici...Mon profil | Se déconnecterFrench

Comment jouer ? L'univers Les parcours Micro Z'aventures L'actu Collab' Boutiques Destinations

Accueil / Les parcours / Tous en Celtes !



Tous en Celtes !

Ziclou - À bicyclette 96

Ville : Saint-Gence	Difficulté : ★★★★★
À faire en : 06	Terrain : 
Quête : 	Durée : +3h
	Kilométrage : 12km



Télécharger la feuille de route Localiser le parcours Supprimer de mes prochains parcours



Réalisez ce circuit pour décrocher le badge collector « Ziclou au bord de l'eau » ! Également disponible en « Ziclou à la campagne » dans d'autres caches...



Ce parcours mêle routes goudronnées, sentiers enherbés et chemins forestiers. Il comprend quelques pentes. Adapté aux VTC et VTT.

- 35 -

ASSOCIATIONS DE SAINT-GENCE



Le Gym Club

remercie ses adhérent.es

pour cette année !



RDV en septembre !



Tournoi intra-club



Xavier, le professeur du cours enfant a proposé d'organiser un tournoi intra-club : tournoi uniquement ouvert aux membres du club Bushido 87. Les participants, qui avaient entre 6 et 10 ans, ont été regroupés en différentes catégories d'âge et se sont affrontés en **kata** et en **combat**.

Elise et **Lili-Rose**, deux élèves du cours adultes, ont épaulé Xavier pour l'**arbitrage**.

Cet évènement s'est déroulé dans la bonne ambiance sous le regard des parents avec des **animations** proposées, par **Maxence**, aux enfants durant les moments d'attente.

Félicitations aux enfants qui ont fait preuve d'un grand courage pour leur première expérience en compétition et qui ont proposé des prestations épatantes, notamment en combat. Ils ont tous obtenu une belle **médaille** !



Démonstration kata par Maxence



Les participants



Les arbitres au travail !



Passages de grade



Xavier et Maxence, les 2 professeurs, ont organisé un passage de grade dans les règles de l'art. C'est l'opportunité de valider les acquis et de mesurer la progression des pratiquants. Au-delà des connaissances techniques évaluées, c'est également, pour les petits comme pour les grands, l'occasion d'apprendre à **gérer leur trac**. La soumission au stress au travers des passages de grade ou des compétitions fait partie du parcours du pratiquant. **La gestion de leurs émotions** leur sera bénéfique le jour où ils passeront leur ceinture noire devant un jury inconnu !

Les karatékas n'ont pas ménagé leurs efforts, et leur travail a été récompensé par le changement de couleur de leur ceinture.



Merci encore à Xavier et Maxence, pour leur dévouement et leur bonne humeur.

Nous remercions tout particulièrement Xavier qui s'est porté volontaire pour remplacer Lola cette année, mais qui partira vers de nouveaux horizons dès la rentrée prochaine. Les enfants retrouveront donc **Lola en septembre**.

Séances découverte et forum des associations à la rentrée

Enfants et adultes, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors du **forum des associations**, début septembre, dès la sortie de l'école, dans la salle du rez-de-jardin du Lemovix.

Des **séances découvertes** vous seront proposées dès la rentrée : venez essayer cet art martial dans la joie et la bonne humeur

En attendant, nous vous souhaitons de **bonnes vacances** !

Information à l'adresse bushido87.stgence@gmail.com ou par téléphone au **06 83 32 84 21**





Lous Réjauvits de Saint Gence

A l'heure ou beaucoup de personnes préparent leurs valises pour partir en vacances, les Réjauvits doublent les répétitions pour préparer leur traditionnel spectacle.



Rendez-vous le
Dimanche 27 Août à 15 heures
pour découvrir le nouveau spectacle

« Alors docteur ! »

Synopsis : *Après la fermeture du café d'Hélène, Lous Réjauvits, n'avaient plus d'endroit pour se retrouver.*

Qu'à cela ne tienne, il y a un endroit où tout le monde se rend ...c'est chez Augustin le médecin !

Activités

Concours Photos Départemental

Découvrez les résultats du concours départemental de photos dont le thème était « Reflets dans l'eau »
Félicitations aux deux adhérentes du Club qui sont sur le podium.



1^{ère} Place
Anne-Marie BEAUBERT
Saint Gence



2^{ème} Place
Anne DORANEON
Saint Gence



3^{ème} Place
Jean-Louis GRAND
DOURNAZAC

AGENDA

Mercredi 28 juin : Voyage « A la découverte du Périgord »

Dimanche 27 Août : Spectacle théâtre et Folklore : Alors Docteur ! avec Lous Réjauvits de Saint Gence

Samedi 14 Octobre : Loto d'automne



« Être en vacances, c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire. » Robert ORBEN



Association Pro-Artis



Rétrospective de la saison 2022 /2023

28 Septembre 2022
Vive la rentrée !



Initiation cercle Circassien



Soirée crêpes



Décembre 2022
Saint-Gence fête les médaillés



Médaille de Bronze
Muret Championnat
de France

Médaille d'Or
Championnat de France



« Rendez-vous le 20 septembre 2023 ! »
Contact : Daniel Delage 06.80.45.37.62 mail: daniclod@free.fr



Marseille 2023



GALA DE DANSE

L'association En K'Danse a présenté son gala de fin d'année, à la salle polyvalente de St Gence.

Une fois encore, le public était nombreux pour applaudir les danseuses venues pour présenter leur travail accompli sous la houlette de leur professeure Pascale JOULIN.

Nous avons pu voir se succéder danse classique et Modern'Jazz.

Le spectacle s'est clôturé par un "Final" qui a rassemblé toutes les danseuses sur la scène sous les applaudissements du public.

Nous tenons à féliciter toutes les élèves et la professeure Pascale pour leur engagement et leur travail et a remercié toutes les personnes pour leur participation au spectacle.

Remerciements à la mairie de St Gence, Monsieur le Maire, Alexie Tardiveau et le personnel municipal pour leur soutien et leur confiance depuis de nombreuses années.

Remerciements au public pour être venu assister à cette soirée et qui, par ses encouragements, a contribué à la réussite de la soirée.

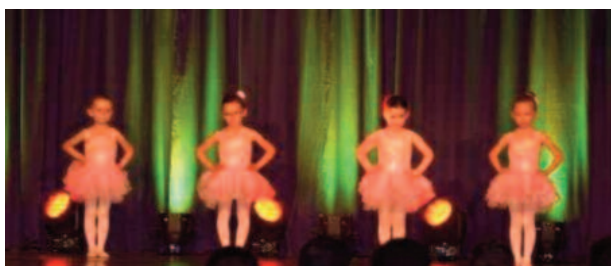
C'est par l'Assemblée Générale que nous avons clôturé la saison. A cette occasion, un nouveau bureau a été élu:

Présidente : PETITJEAN Géraldine
Secrétaire : ROUMAZEILLES Cécile
Trésorière: PUIFFE Nathalie

Vice-Présidente : AGOT Justine

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et vous attendons nombreux à la rentrée!

Rendez-vous au Forum des Associations le Vendredi 8 Septembre 2023 au gymnase Les Lémovix !







LE CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SAINT-GENCE



L'Essage va bientôt souffler ses 20 bougies (en 2025) et se porte toujours bien. Ce sont 31 licenciés qui ont pu exercer leur sport ou loisir préféré cette saison. En effet le club propose de venir jouer soit en « loisir » soit en « compétition ».

17 jeunes ont participé assidûment aux entrainements dirigés du Mercredi et du Samedi. Certains d'entre eux ont même intégré les équipesséniors du championnat départemental !

L'Essage s'engage régulièrement aux diverses manifestations de la commune comme le parcours du cœur, le téléthon ou octobre rose.

Chaque fin de saison c'est la fête du ping au gymnase Le Lemovix : pas moins d'une centaine de participants ont pris l'habitude de venir participer au grand tournoi de l'Essage. Il est devenu un moment incontournable du ping enhaute-vienne.

Tous les niveaux sont représentés au sein du club et nous sommes prêts à vous accueillir dans une ambiance sympathique et chaleureuse. Les entraînements se déroulent au gymnase de Saint-Gence, le Lemovix, le Mardi (20h) et le Vendredi (20h) pour les adultes et le Mercredi (18h à 19h30) et le Samedi (17h à 19h).

La saison 2023-2024 débutera à la rentrée de septembre, alors n'hésitez pas et rejoignez-nous !

Renseignements : Mr Didier DEGUY – 06 29 39 87 81 -didier.deguy@wanadoo.fr – Essage.clubeo.com



Le bien-être physique et moral avec les Mil' Pat'

Les maladies chroniques et la fatigue qu'elles entraînent, peuvent compliquer la pratique d'une activité physique. Or, bouger - avec certaines précautions - fait du bien au corps et à l'esprit, en permettant de rester en forme, d'entretenir son corps et de préserver sa santé sur le long terme.

C'est l'un des objectifs que se sont fixés les Mil' Pat' **tous les mardis et tous les vendredis** avec un programme de randos adapté à chacun



N'oubliez pas de vous inscrire pour participer à la rando gourmande du dimanche 17 septembre ; renseignez dès maintenant le bulletin d'inscription figurant dans le précédent bulletin car le nombre de places est limité.

Dans le cadre de la randonnée, la famille des animateurs s'agrandit avec une adhérente qui vient d'obtenir brillamment son diplôme et va ainsi renforcer l'équipe de 6 animateurs déjà en place.

Le calendrier de l'été est déjà bien chargé :

17 juin : participation à la journée du cœur organisée par la municipalité de Saint-Gence

24 juin : organisation d'une rando semi-nocturne dans le cadre de la "journée de fête sportive" organisée par la municipalité de Saint-Gence.

3 septembre : 20° édition de « randonnez-vous en Haute-Vienne » organisée à Saint-Pardoux par le Conseil Départemental



Le 11 juin s'est déroulée à Saint-Pardoux la journée de la « côte de porcelaine rose ». A cette occasion, des initiations gratuites à la marche aquatique ont été proposées aux participants qui peuvent ensuite continuer cette pratique **tous les jeudis matin et samedis matin**, avec les Mil' Pat', au lac de Saint-Pardoux.

Les séances découverte gratuites, pour les personnes non initiées, sont ouvertes à tous et se poursuivront tout au long de l'été, avec prêt de l'équipement nécessaire. Cette activité qui se déroule dans une bonne ambiance constitue à la fois un bienfait pour le moral et le physique

9 juillet : fête des sentiers et de l'eau sur le site de Videix portée par l'association Les Marchepieds de Saint-Junien et le Comité Départemental Randonnée 87

Pour en savoir plus, contacter le 06 95 26 17 50
ou envoyer un mail à milpat-stgence@yahoo.com



Vive votre nouvelle animatrice



Rencontre insolite et amusante



Saint-Gence Athlé

Assemblée Générale Saison 2022-2023

Notre AG a eu lieu de 1^{er} juillet, l'occasion pour le président de rappeler les événements clés du club que sont le cross et le trail, qui cette année ont bénéficiés d'une très bonne affluence, et remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de ces 2 manifestations. A noter, un très bon bilan de la saison cross de la section enfant avec un taux de participation de 68%, (moyenne de 43% sur l'ensemble des clubs de la Haute-Vienne). Plus difficile de mobiliser sur les manifestations indoor (compétitions en gymnase), et encore plus sur les triatlons estivaux (compétitions stades et pistes). Cette saison, le club compté 72 licenciés, dont 39 enfants et ados.

Le président et l'ensemble des membres du bureau tiennent à remercier la municipalité pour son soutien tout au long de la saison (mise à disposition des terrains, salles et gymnase, appui technique lors des manifestations, subvention).

La saison prochaine, le club va quitter l'Ufolep pour s'affilier à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), ainsi Saint-Gence Athlé pourra participer aux compétitions régionales et nationales.

La Pastourelle
RANNO TRAIL VTT

Sortie groupe à Salers 32

A l'occasion de l'assemblée générale de l'année précédente, le groupe adultes s'était lancé le défi de participer en nombre à La Pastourelle 2023. Tout au long de la saison, les entraînements et les sorties se sont orientés pour la préparation de cette course de 32km avec un dénivelé de 1150m.

Le jeudi 18 mai, un groupe de 13 coureurs se retrouvait à Salers pour retirer leurs dossards. Dès le lendemain, 4 d'entre eux participer au 53km (dénivelé de 2670m), pour les autres, il fallait attendre le samedi. A noter que 3 coureurs ont participer aux challenges D+3800m, 2 courses sur 2 jours, 53km et 32km.

Le week-end se termine par le traditionnel repas du samedi soir, avec les spécialités locales.



Les benjamines à Beaublanc



Kid Athlé à Verneuil



Course enfants de Couzeix à Texonnieras



Reprise des entrainements saison 2023/2024

Pour l'école d'athlétisme, le samedi 9 septembre à 10h au stade
Coût adhésion/licence 50€.

Pour la section adulte, le mercredi 13 septembre à 18h au stade.

Le bureau :


Président: Joël Laurière
Secrétaire: Justine Nebout
Trésorière: Stéphanie Cuisinier

Coachs enfants:

Jean-Pierre Rousseau et
Julien Desmontpion
Coach adultes:
Stéphane Cuisinier

Nous contacter :

Site internet : www.saint-gence-athle.fr
Mail : saint.gence.athle@gmail.com
Facebook : facebook.com/saint-gence.athle


Tél.: 06 23 87 72 00
 polecanin@orange.fr
DDCSPP n° 87215

Pôle Canin & Félin P.Delage

Pôle Comportementaliste: Tous problèmes de comportement.
Pôle Education: Son obéissance, vous rendra votre liberté.
Pôle Alimentation: Des produits de marque à des prix réduits.
Pôle Formations: Permis de détention (chiens catégorisés).
Pôle Formations: Des salariés aux risques liés à la présence d'un animal.
Pôle Expertises: Expertise privée, conseils, constatations, médiation.

Retrouvez nos activités sur: pole-canin-pascal-delage.fr

Auberge Médéval La Vallicella
Traiteur Historique, Banquet, Mariage, Taverne...


05.55.75.66.36
06.10.58.37.00
Régis Vanthournout
 9 Route De Nauzelle 87510 St Gence
 toto.vallicella.fr
 Facebook : Traiteur Vallicella Régis
 auberge.vallicella@gmail.com
 Siret : 809 239 387 00032
Déplacement sur toute la France

SARL LOUIS ERIC
Ostréiculteur, poissonnier, carcinoculteur



Du producteur au consommateur
venez nous retrouver tous les mercredis matin,
sur votre marché de Saint-Gence.


RÉPARATIONS
TOUTES MARQUES

Félix-Hubert ABLANA
4, rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence
05 55 08 14 02
VENTE DE VÉHICULES D'OCCASION

Les créations d'Ysabel
 Retouches Couture Créations

26 rue des Charriers
 87510 ST GENCE
 lescreationsdysa@gmail.com



06 15 62 54 64

Coiffure sur Mesure



Coiffeuses Professionnelles
05 55 08 01 80
 3, place Yves Lenfant
 87510 Saint-Gence

Dumonteil

SOLUTIONS IT ●●●●● abCentre

IMPRESSION DATA
GESTION DIGITAL SERVICE

contact@dumonteil-abcentre.fr • T. 05 55 36 40 88



4 Rue de la Chassagne,
87510 Saint-Gence
05 55 75 68 46

lundi Fermé
mardi 12:00–15:00
mercredi 12:00–15:00
jeudi 12:00–15:00
vendredi 12:00–15:00 et
19:00–00:00
samedi 19:00–00:00
dimanche 12:00–17:00



AFDS ELEC



Electricité générale /
Photovoltaïque / Borne de
recharge / Pompe à chaleur



06-70-52-56-08 →

Arnaud Ferreira

3 ruelle des Charriers
87510 Saint Gence



Paul Laredy
FABRICANT CONSERVEUR
— DEPUIS 1992 —



Spécialiste du coffret cadeau
- Comités d'entreprise
- Mairies et Collectivités
- Cadeaux d'affaires



WWW.PAUL-LAREDY.COM

87500 Saint-Yrieix-la-Perche - Tel : 05.55.08.34.73

Mairie, 4 place de l'Eglise - 87510 SAINT-GENCE

Tél. : 05-55-75-86-05

Tél. astreinte élus : 06-33-98-31-57 (en dehors des heures de service - pour les urgences)

	<u>Heures d'ouverture</u>		
Courriel : secretariat@saint-gence.fr	Lundi	9h00-12h00	13h30-18h00
Site : www.saint-gence.fr	Mardi	9h00-12h00	13h30-18h00
Actualités : <i>PanneauPocket (smartphone)</i>	Mercredi	9h00-12h00	
	Jeudi	9h00-12h00	13h30-18h00
	Vendredi	9h00-12h00	13h30-18h00
	Samedi	9h00-12h00	

Ecole maternelle et garderie	10, allée des Ribières 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 75 60 88		
Ecole élémentaire	10, allée des Ribières 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 75 68 48		
Garderie élémentaire	tél. : 05-55-08-13-76	Restaurant scolaire	tél. : 05-55-75-67-43
Salle polyvalente	tél. : 05-55-75-67-65	Stade municipal	tél. : 05-55-75-66-51
Déchèterie	tél. : 05-55-08-21-85		

S.I.E.P.E.A. (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence)

8, route de Villeneuve - 87520 Veyrac - tél. : 05-55-01-25-90 / 06-15-56-84-36

Multi-Accueil (Crèche, Halte-Garderie) Malices et Chocolats

2, rue du Clos 87510 Saint-Gence - tél. : 05 55 75 64 27

Accueil de Loisirs (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

8, route Villeneuve 87520 Veyrac - tél. : 05 55 78 72 23 / 06-09-91-50-55

Relais Assistantes Maternelles

Salle Polyvalente 87510 Peyrilhac - tél. : 05-55-08-15-36

Association Aide aux Seniors

16, rue du 8 mai 1945 87510 Nieul - tél. : 05-55-75-69-44

Assistante sociale

Gaëlle Le Moal tél. : 05-55-49-19-99 (Maison de département) 05-55-30-92-69 (antenne Nieul)
reçoit sur rdv à la mairie de Saint-Gence le 1er et 3ème jeudi de chaque mois

Conciliatrice de justice : Monique Jardinier reçoit sur rdv à la mairie (05 55 75 86 05) le 2ème mardi de chaque mois - Permanence le jeudi matin à la Maison de la Justice et du Droit à Beaubreuil (05 55 04 04 05)

CABINET MÉDICAL 2, rue de l'Ancienne Ecole 87510 Saint-Gence

Médecins : Sylvie Andrieux, Olivia Pollet et Benjamin Leprat tél. : 05-55-08-02-78

Orthophonistes : Elodie Goutagny tél. : 07-82-92-30-02

Sage-Femme : Christelle Michel tél. : 05-55-03-59-28

Infirmières : Delphine Soumagnas, Amandine Doussinaud, Elodie Cretel, Aurore Rodriguez, Delphine Hallier
tél. : 05-55-08-04-76

Kiné : Tanguy Perrinet tél. : 05-55-08-12-17

Psychologue : Frédéric Champsiaux 06-72-15-76-85

PHARMACIE 2, rue Jules Michelet - 87510 Saint-Gence

Nicolas Salesse tél. : 05-55-08-03-68

PODOLOGUE 4bis, Place Yves Lenfant 87510 Saint-Gence

Sophie Nexon tél. : 05-87-41-51-32

TAXI St-Gence

05-55-08-06-08

Urgences

SAMU : 15 Pompiers : 18 Gendarmerie : 17 Tous types d'urgence en Europe : 112

CHU Dupuytren Limoges : 05 55 05 55 55 Urgences EDF : 0 810 333 087

Urgences Eau : 05 55 45 60 12 ou 05-55-45-62-36 Dépannage gaz : 05 55 32 55 56

Urgences France Télécom : 10 14 Urgences GDF : 0 810 433 087 - service clientèle : 0 810 087 087

Marché Gourmand

Saint- Gence

21 juillet 2023 À partir de 18h

Producteurs locaux



Parc derrière la mairie
Restauration | Buvette | Animation musicale